

<i>Domaine</i> TIC	F3MITIC02 BEJUNE	<i>Thème</i> Télé-aide	<i>Sujet traité</i> Ethique de la télé-aide
Déontologie			Scénario 2 – Groupe 9

Ethique et déontologie lors de l'utilisation d'un logiciel de télé-aide en classe.

Prérequis

Connaissances de base de l'outil de télé-aide dans l'utilisation des TIC¹

Introduction

Il est important d'insister sur la nécessité de mener plus à fond la réflexion sur les notions d'éthique² et de déontologie³ pour mener à bien le travail de l'enseignant utilisant les TIC en relation avec un logiciel de télé-aide. Internet, le courrier électronique, les forums et le chat en particulier sont autant de terrains qui peuvent vite s'avérer délicats. La télé-aide en classe permet, en plus de l'action purement pédagogique de l'enseignant, de cibler son action pour appliquer les règles de déontologie reconnues.

Les acteurs

Avec l'utilisation des TIC à l'école et face aux différentes déviances qui peuvent en découler, il est important d'impliquer les acteurs suivants☐

- les professeurs qui doivent être au clair en tant que responsable des pratiques dans leur classe,
- les parents qui doivent connaître les activités proposées à leurs enfants, en ayant une même optique que celle de l'école tout en y afférant une connotation plus parentale, plus personnelle, d'éducation morale,
- les élèves sur qui repose l'édifice, et qui peuvent profiter de cette opportunité pour se forger une morale personnelle dans cette « jungle☐ que pourrait devenir pour eux Internet, les forums, etc...
- les autorités scolaires qui cautionnent le travail des élèves en leur proposant cet outil informatique, tout en soutenant les enseignants.

Réflexions

Prolégomènes

L'utilisation des TIC, avec l'outil de télé-aide ne doit pas obérer les réflexions éthiques menées jusqu'ici en didactique de l'apprentissage. Le respect de l'espace de travail de l'individu est défini par les codes de vie communautaire des établissements scolaires et pour les TIC par une charte d'utilisation d'Internet et des réseaux numériques. La nécessité du respect de l'espace de travail a déjà été développé par Mohammed Cherkaoui notamment dans son ouvrage « Les paradoxes de la réussite scolaire☐ PUF 1979.

¹ Voir Scénario 1 des mêmes auteurs.

² Ethique : définition (Petit Robert) : Science de la morale, art de diriger la conduite

³ Déontologie : définition (Petit Robert) : Théorie des devoirs en morale.

<i>Domaine</i> TIC	F3MITIC02 BEJUNE	<i>Thème</i> Télé-aide	<i>Sujet traité</i> Ethique de la télé-aide
Déontologie			Scénario 2 – Groupe 9

Une des thèses de M.Cherkaoui réside dans le fait que l'élève issu de strate sociale défavorisée a besoin pour réussir ses études de travailler seul, dans un espace où le regard direct du professeur n'est pas présent. Nous pensons que ces derniers pourraient être aidés par un logiciel de télé-aide. Contrairement au secteur privé où la télé-aide peut être détournée en télésurveillance coercitive, et où cela pose évidemment d'épineuses questions éthiques notamment en rapport à la protection de la sphère privée. La télé-aide en milieu scolaire paraît, elle, légitime puisque l'enseignant porte la responsabilité des actes de ses élèves et l'utilise à des fins purement pédagogiques.

Apports de la télé-aide milieu scolaire :

1. Regard revalorisant de l'enseignant sur le travail de l'élève
Le défi de l'enseignant est en quelque sorte l'art de motiver l'élève pour lui faire prendre conscience de l'existence de son travail. Dans une classe, l'enseignant ne peut pas avoir une vue aussi synthétique que celle que lui apporte la télé-aide en salle multimédia. La gestion de la classe se reporte plus sur le travail que sur les interactions inter individus. Pratiquement, la revalorisation du travail de chaque élève peut se faire par la projection sur l'écran situé devant la classe, à partir de la fenêtre «Supervision» dans MasterEye, permettant à chacun de voir le travail de tous. Dans la réalité, cette démarche se révèle avoir un effet positif sur la motivation des élèves qui voient ainsi la progression de leur activité par rapport à celle des autres, et qui ne se dispersent pas, puisqu'ils ont la rétroaction directe du travail de leurs camarades devant les yeux. Ainsi s'instaure un respect autorégulé des règles établies dans la charte, sorte d'autocensure bénéfique, consensuelle, motivée et consciente de la part de l'enseignant.
2. Aide directe aux élèves en difficulté (cf. scénario «Utilisation d'une application de télé-aide interactive» par les mêmes auteurs).
3. Acceptation de l'aide proposée grâce à la «Télé-aide» par l'enseignant ou par un élève choisi pour faire une démonstration. Il s'agit là de familiariser les élèves à l'apport bénéfique de cet outil de télé-aide-démonstration, de les mettre en confiance afin qu'ils puissent intervenir devant tout le monde de manière naturelle, et, ce faisant, de les rendre indépendants et responsables.
4. Respect des règles établies (charte, règles de vie communautaire).

Naturellement, la télé-aide, utilisée dans le cadre d'activités scolaires, s'applique bien pour accompagner les élèves dans leur apprentissage. Dans les éventuels moments de temps libre accordés aux élèves qui avancent plus rapidement, le maître aura plutôt un rôle d'observateur tout en veillant à ce que les règles pré-établies soient respectées.

Informers les acteurs

De notre point de vue, l'utilisation d'un logiciel de télé-aide implique que les différents acteurs soient clairement informés.

Pour les élèves, cette information peut passer par une leçon ciblée sur l'observation par la téléintervention, centrée sur ses aspects positifs, par une démonstration pertinente de l'outil, afin que les élèves soient à coup sûr partie prenante.

Domaine TIC	F3MITIC02 BEJUNE	Thème Télé-aide	Sujet traité Ethique de la télé-aide
Déontologie			Scénario 2 – Groupe 9

L'enseignant peut amener ses élèves à réfléchir sur les dérapages potentiels de l'utilisation d'Internet et à en dresser une liste. Cette démarche permet à l'enseignant d'amener progressivement à une conscientisation des dangers des autoroutes de l'information et à une responsabilisation des apprenants. Après cette première phase, le maître peut aisément exploiter la charte de l'école, s'il y en a une, ou en initier une avec le concours des différents acteurs de l'école (enseignants, animateurs TIC, élèves, parents, direction, responsable réseau). Les apprenants connaissent les limites à ne pas franchir et par l'explicitation des sanctions éventuelles, prennent conscience des conséquences d'un éventuel acte délictueux. Un aide-mémoire peut être affiché en salle de cours, remémorant les points essentiels de la bonne conduite à appliquer sur les autoroutes de l'information et de la communication. C'est tout naturellement alors que la télé-aide vient jouer son rôle maintenant. Elle permet à l'enseignant de valider les notions et règles établies entre tous les acteurs.

Plus concrètement ...

- Au début de la leçon, l'enseignant demande les noms des utilisateurs de chaque poste (dans MasterEye en cliquant sur l'icône « Identification). Si l'enseignant veut être en totale adéquation avec les principes moraux et déontologiques de respect total du travail de la personne, il peut configurer son logiciel en sélectionnant le module de confidentialité sur MasterEye, sélectionner dans les propriétés l'onglet « Confidentialité, et cocher « Toujours demander l'autorisation de l'utilisateur» au détriment de « Ne jamais demander l'autorisation de l'utilisateur. En cas d'intervention à distance du maître, l'utilisateur reçoit alors le message « Acceptez-vous l'intervention». La boîte de dialogue propose « Oui» ou « Non. Si l'apprenant répond par la négative, l'intervention ou la supervision est impossible, l'utilisateur reste dans l'anonymat et continue son travail normalement. Le mode d'anonymat total n'est pas recommandable dans le cadre scolaire, dans la mesure où l'école n'est pas qu'un lieu d'apprentissage et de productibilité, mais aussi un lieu de sociabilisation.
- La télé-aide et en particulier son module « Téléintervention» s'intégreront bien dans une séquence d'apprentissage pour autant qu'elle ne soit pas utilisée abusivement, cassant ainsi le rythme des élèves dans leur apprentissage. La pratique montre qu'un seuil de 10 minutes en mode de « Téléintervention» par période d'enseignement est un maximum.

Conclusion

Il peut paraître présomptueux de vouloir empêcher totalement les comportements inadéquats en milieu scolaire dans l'utilisation des TIC par l'utilisation d'une application de télé-aide. Cependant elle permet de minimiser les risques de déviance tout en étant un outil performant apportant une réelle aide dans l'apprentissage. Elle ne constitue qu'un des éléments qui peuvent être mis en place dans le cadre scolaire pour une réelle intégration des TIC par une éducation consciente et réfléchie.

<i>Domaine</i> TIC	F3MITIC02 BEJUNE	<i>Thème</i> Télé-aide	<i>Sujet traité</i> Ethique de la télé-aide
Déontologie			Scénario 2 – Groupe 9

Prolongements possibles à ce scénario

- Réflexion autour d'une charte «synthétique et utilisable» concernant l'utilisation des TIC.
- Réflexion autour d'une charte régulant la publication de documents sur Internet par les élèves et/ou sur les élèves.
- Etude plus vaste dans le cadre d'un travail collaboratif avec des adolescents, de la télésurveillance dans le monde du travail, avec toutes les questions éthiques et dérives potentielles y relatives.
- Réflexion complémentaire sur l'utilisation de la télé-aide dans une pédagogie différenciée.

Colombier, le 11 novembre 2002
Document retravaillé le 15 mars 2003

Jean-Jacques Taillard, Stéphane Cattin et Pierre Mayer